



Amende avec majoration pour infraction datant du 01/07/2016

Par **Tipucette**, le 13/03/2018 à 13:59

Bonjour marque de politesse[smile4]

Je reçois aujourd'hui 13/03/2018 un avis de recouvrement par cabinet d'huissiers pour une amende pour excès de vitesse avec majoration du 01/07/2016. En effet à cette date la ,j'avais loué un véhicule pour mon déménagement et je ne conteste pas la faute éventuelle. Par contre , de 68 € on passe à 207,11€ avec la majoration plus les frais d'huissiers. Je n'ai rien reçu en 18 mois et je conçois que mon changement d'adresse n'a pas joué en ma faveur mais la société de location ,en l'occurrence le Leclerc de Mimizan ne m'a fait suivre aucun courrier, alors que j'avais fait un suivi de courrier pendant 1 an. Est ce que j'ai un recours possible et si oui lequel? De savoir que j'aurais pu payer 45 en minoré sous 15 j et être obligé de régler 207 € j'avoue que ça me mets un peu en rage.Merci de votre réponse.